



MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Projet "PRISE"
PROJET P-CD-E00-006



AFRICA DEVELOPMENT
BANK GROUP

**Projet de Renforcement des Infrastructures Socio - Economiques
dans la Région du Centre de la RDC**

Projet «PRISE II»

N° d'Avis à Manifestations d'Intérêt : AMI N° 004/PRISE 2/UEP/CN/SC/PM/2024

Secteur : Eau et Assainissement

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2100150042751

N° d'Identification du Projet : P-CD-E00-006

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût de **Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques dans la Région du Centre II « PRISE 2 » en sigle**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat **des Services de Consultant Individuel Ingénieur Expert en Travaux d'Hydrauliques**.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement : (i) Avec l'appui des Pools du projet ainsi que des homologues nationaux à la coordination nationale et sur la base du PNAEA élaboré dans le cadre du PEASU et des rapports des missions d'identification validés par les Comités Provinciaux de Coordination et de suivi du Projet, de suivre les études des mini-réseaux et des autres infrastructures localisés dans les 40 agglomérations (sites) retenues : qui bénéficieront chacune entre autre de : une école primaire, un centre de santé, un réseau d'adduction d'eau potable et latrines suivant les critères du rapport d'évaluation et les recommandations objectives ou motivées acceptées par la Banque; (ii) Elaborer la cartographie des interventions et assurer une meilleure planification en fonction des contraintes d'accès aux sites, difficultés d'approvisionnement, des plannings opérationnels et proposer la meilleure priorisation des activités pour leur achèvement dans les délais conformément aux documents cadres du projet ; (iii) Préparer les éléments pour la confection des dossiers techniques en vue de l'élaboration des DAO des travaux des mini-réseaux, de construction des écoles, des centres de santé et autres infrastructures prévues dans le cadre du projet et participer activement à l'exécution des travaux ;(iv) Participer activement au suivi des travaux d'AEP; (v) Participer à l'organisation des réunions mensuelles avec les parties prenantes et prendre part à la préparation des réunions de comité de pilotage ; (vi) Participer à la préparation les différents ateliers prévus dans la phase de d'exécution du projet ; (vii) préparer les TDRs et participer activement aux études pour la définition de la stratégie nationale de gestion de l'eau en milieu rural et les études du système de surveillance des ressources en eau du bassin de la rivière Kasai ; (viii) préparer les TDRs pour le recrutement des ONGDs ou d'une firme pour l'ingénierie sociale (campagnes d'éducation, de sensibilisation et mise en place des mécanismes efficaces et efficients de pérennisation des ouvrages réalisés) ; (ix) vérifier le respect de toutes les obligations administratives contractuelles de l'Entrepreneur, en particulier en ce qui concerne le respect de la législation et de la réglementation, les assurances, les garanties, la fourniture des cautions, la fourniture des plannings et des programmes et du reste de la documentation, la tenue des cahiers des chantiers, les délais de dépôt des réclamations ; (x) vérifier les notes de calcul et les plans spécifiques présentés par les Entrepreneurs ou les bureaux d'études pour les réseaux AEP, les infrastructures scolaires et sanitaires, les équipements ou matériels à mettre en œuvre. Le contrat est prévu pour une durée de dix-huit (18) mois.
3. L'Unité d'Exécution du Projet « UEP/PRISE II », invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations



similaires (lettre de motivation, CV à jour et signé, mettant en exergue références des prestations similaires, copies diplômes légalisés, références et coordonnées des clients et toute autres informations pertinentes).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « *Cadre de passation des marchés des opérations financées par la Banque* » de la Banque Africaine de Développement, (Édition Octobre 2015) qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org> . Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale, Av Lukusa, n°111-112, croisement des avenues TSF et Lukusa, dans l'enceinte du Secrétariat Général au Développement Rural, (en face de la direction générale de l'ORGAMAN), Kinshasa-RDC
Tel. (243) 979775848 Email : projetpriserdc@gmail.com; projetpriserdc@prise-rdc.com.
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **09 avril 2024 à 11h00** (heure locale de Kinshasa) et porter expressément la mention : « **AMI N° 004/PRISE2/UEP/CN/SC/PM/2024 : Recrutement des Services de Consultant Individuel Ingénieur Expert en Travaux d'Hydraulique.** »

Coordination Nationale du PRISE

À l'attention : Mr le Coordonnateur National

Adresse : Av Lukusa, n°111-112, croisement des avenues TSF et Lukusa, dans l'enceinte du secrétariat Général au Développement Rural, (en face de la direction générale de l'ORGAMAN), Kinshasa-RDC

Tel : (+243) 979775848

Email : projetpriserdc@gmail.com ; projetpriserdc@prise-rdc.com

Deo NSUNZU KABUAKANTANDA

Coordonnateur National





MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Projet "PRISE"
PROJET P-CD-E00-006



AFRICA DEVELOPMENT
BANK GROUP

**Projet de Renforcement des Infrastructures Socio - Economiques
dans la Région du Centre de la RDC**

Projet «PRISE II»

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DES SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL EXPERT EN
TRAVAUX D'HYDRAULIQUE**

Mars 2024



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DES SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL EXPERT EN TRAVAUX D'HYDRAULIQUE.

1. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer le Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques dans la Région du Centre Phase II.

1. La deuxième phase du Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques (PRISE) dans la Région du Centre est conforme au PNEHA 2030 et vise l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires ainsi que la résilience des populations congolaises. Spécifiquement, il vise à : (i) améliorer le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales des provinces ciblées ; (ii) améliorer les taux de scolarisation et d'accès aux soins de santé des populations ; et iii) renforcer la capacité des différents acteurs du secteur. Les bénéficiaires directs des résultats du projet sont les populations rurales estimées à 870.908 personnes réparties dans 10 provinces de la RDC. D'un coût total de 55,77 millions d'UC dont 50 millions financé par un prêt FAD et 5,77 millions par la contrepartie du gouvernement. Le projet sera exécuté sur une période de 5 ans.
2. Le PRISE II finance les infrastructures d'AEP, d'éducation et de santé en milieu rural. Il a été identifié à partir du programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural élaboré sur financement du FAD dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en milieu Semi-Urbain (PEASU) et dont PRISE 1 qui constitue le début de mise en œuvre. Les bons résultats enregistrés dans 5 provinces pendant la première phase (construction de 60 écoles, 60 centres de santé, 504 latrines et 60 AEP) ont poussé le gouvernement à élaborer un programme d'équipement dans 26 provinces de la RDC avec des infrastructures similaires. Il va améliorer les indicateurs généraux de santé dans le pays à travers un accès durable à l'eau et à l'assainissement et l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène par la construction des 22 AEP, 41 écoles, 40 centres de santé et 88 latrines, contribuant ainsi à l'amélioration de la résilience des populations face au changement climatique.
3. Evaluation des besoins. Selon l'indice de Développement Humain (IDH), la RDC figure parmi les pays classés au dernier rang. Sur une population rurale de 49 millions de personnes dont 52 % de femmes, 34 millions (69%) n'ont pas accès à l'eau potable et 47 millions (96%) à l'assainissement. Seuls 3 enfants sur 10 ont accès à l'eau potable et moins de 1 sur 10 à l'assainissement. En outre, la gouvernance et la gestion du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène est complexe avec des attributions réparties entre plusieurs ministères. Cette situation compromet la survie et le développement des populations, particulièrement les enfants. En effet, le manque d'accès à l'eau potable et le manque d'assainissement et d'hygiène sont à la base de nombreuses maladies d'origine hydrique conduisant à la malnutrition chronique dont souffre 43% des enfants et affectant ainsi leur développement. L'amélioration de l'accès durable à l'eau et l'assainissement et l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène demeurent une priorité pour soutenir et stimuler le développement économique local et national. Elle contribuera à lutter contre les pandémies comme le COVID dont la stratégie de lutte est basée sur des principes élémentaires d'hygiène comme le lavage des mains.



4. Valeur ajoutée pour la Banque. La Banque a déjà initié dans le pays plusieurs projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est pour le moment le seul partenaire de la RDC avec des interventions de grande envergure en milieu rural ce qui lui confèrent un avantage comparatif certain.
5. Gestion des connaissances. Un système de suivi-évaluation a été mis en place dans le cadre de la première phase du PRISE. Mais il s'est avéré insuffisant. Un système de suivi évaluation sera également mis en place au sein du Ministère du Développement Rural qui permettra d'alimenter la base de données géo référencées des ouvrages d'eau et d'assainissement. Les enseignements tirés du projet serviront à améliorer la gestion des projets intégrant les volets eau assainissement, santé et éducation.

Ainsi donc, l'objectif du PRISE II est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations congolaises par un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'à renforcer le capital humain par un meilleur accès à la santé et à l'éducation.

2. CONTEXTE JUSTIFICATIF

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo se propose d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre des services d'un Consultant Individuel Expert en travaux d'Hydraulique.

3. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE LA MISSION

Le contrat de l'Ingénieur expert en travaux Hydrauliques a pour objet principal de renforcer les capacités de l'Unité d'Exécution du Projet PRISE (UEP) de façon à lui permettre de réaliser toutes les activités prévues et d'atteindre les objectifs du Projet de manière efficace et efficiente.

Liens hiérarchiques du poste:

L'Ingénieur expert en travaux d'Hydraulique est placé sous la supervision directe du Coordonnateur National du Projet à qui il apporte tous les conseils Technique utiles dans le domaine de gestion des questions liées à l'AEPA. Il assure un appui technique aux Pool du Projet au niveau des Provinces ainsi qu'aux opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet PRISE II.

4. Mission de l'Ingénieur expert en travaux d'Hydraulique

De manière spécifique, l'Ingénieur expert en travaux d'Hydraulique a pour mission de :

- **Au titre d'identification et évaluation des travaux**
 - a) Avec l'appui des Pools du projet ainsi que des homologues nationaux à la coordination nationale et sur la base du PNAEA élaboré dans le cadre du PEASU et des rapports des missions d'identification validés par les Comités Provinciaux de Coordination et de suivi du Projet, de suivre les études des mini-réseaux et des autres infrastructures localisés dans les 40 agglomérations (sites) retenues : qui bénéficieront chacune entre autre de : une école primaire, un centre de santé, une mini adduction d'eau et latrines suivant les critères du rapport d'évaluation et les recommandations objectives ou motivées acceptées par la Banque;
 - b) Elaborer la matrice de suivides activités, la cartographie des interventions et assurer une meilleure planification en fonction des contraintes d'accès aux sites, difficultés d'approvisionnement, des

plannings opérationnels et proposer la meilleure priorisation des activités pour leur achèvement dans les délais conformément aux documents cadres du projet.

- c) Préparer les éléments pour la confection des dossiers techniques en vue de l'élaboration des DAO des travaux des mini-réseaux, de construction des écoles, des centres de santé et autres infrastructures prévues dans le cadre du projet et participer activement à l'exécution de leur travaux ;
- d) Participer activement au suivi des travaux d'AEPA;
- e) Participer à l'organisation des réunions mensuelles avec les parties prenantes et prendre part à la préparation des réunions de comité de pilotage ;
- f) Participer à la préparation les différents ateliers prévus dans la phase de d'exécution du projet ;
- g) préparer les TDRs pour le recrutement des ONGDs ou d'une firme pour l'ingénierie sociale (campagnes d'éducation, de sensibilisation et mise en place des mécanismes efficaces et efficients de pérennisation des ouvrages réalisés) ;
- h) préparer les TDRs pour la formation des jeunes en plomberie et entretien des ouvrages d'AEP et d'assainissement ;

▪ **Au titre de l'exécution des travaux**

L'Ingénieur Expert en Travaux d'Hydraulique avec l'appui de l'Ingénieur AEP de Coordination et des Antennes Provinciales du Projet devra :

- a) vérifier le respect de toutes les obligations administratives contractuelles de l'Entrepreneur, en particulier en ce qui concerne le respect de la législation et de la réglementation, les assurances, les garanties, la fourniture des cautions, la fourniture des plannings et des programmes et du reste de la documentation, la tenue des cahiers des chantiers, les délais de dépôt des réclamations, etc ... ;
- b) analyser les rapports des missions des contrôles et surveillances des travaux, des bureaux d'études en vue de proposer les réponses et conseiller à l'UEP-PRISE II des actions appropriées pour l'exécution efficiente des activités ;
- c) organiser et participer aux relevés contradictoires des travaux prévus au démarrage du contrat et à l'avancement des travaux, actualiser les quantitatifs et proposer des amendements des marchés en conséquence sur base des recommandations des missions de contrôle, des audits ou des réclamations justifiées par les exécutants dans les limites des budgets autorisés ;
- d) examiner les programmes, études (y compris les notes de calcul), projets et planning d'exécution remis par les Entrepreneurs ou Les Bureaux d'Etudes et conseiller la Coordination Nationale sur les décisions adéquates à prendre ;
- e) contrôler l'organisation ainsi que les moyens des Entrepreneurs ou bureaux de contrôle/études en vue de l'avancement normal des travaux dans le cadre de l'application des programmes et planning arrêtés ;

- f) établir des observations, propositions et préparation des décisions à prendre en fonction de la marche des chantiers et des événements imprévus ;
- g) préparer les ordres de service à notifier après signature par le Coordinateur National et contrôler leur exécution sur terrain avec les équipes opérationnelles du Projet ;
- h) examiner les réclamations des Entrepreneurs ou autres exécutants des prestations et formuler des recommandations pour la Coordination Nationale ou des Antennes au sujet de ces réclamations ;
- i) Analyser toutes les pièces émanant des Entrepreneurs ou bureaux d'études/contrôle à assorties des propositions et recommandations nécessaires à la décision notamment en ce qui concerne les demandes;
- j) faire des comptes rendus de la marche des chantiers et des difficultés rencontrées avec des propositions des solutions ;
- k) tenir un registre de suivi des changements et des chantiers avec un système d'alerte en cas de contre-performance ;
- l) Organiser et tenir les réunions des chantiers et rédiger les procès-verbaux y relatifs ou rapports des missions des visites ;
- m) relever et analyser tout événement particulier et spécial et conseiller l'UEP/PRISE II en conséquence ;
- n) étudier et donner des propositions de solutions sur les problèmes qui lui seront soumis par les exécutants, les unités opérationnelles ou la Coordination du Projet ;
- o) vérifier pour approbation par le Coordonnateur National des plans Assurance qualité des entreprises ou missions de contrôle des travaux ;

▪ **Au titre de la surveillance des travaux**

L'Ingénieur Expert en Travaux d'Hydraulique avec l'appui de l'Ingénieur AEP de Coordination, des Antennes Provinciales et des bureaux d'études devra assurer les tâches suivantes :

- a) vérifier les notes de calcul et les plans spécifiques présentés par les Entrepreneurs ou les bureaux d'études pour les réseaux AEP, les infrastructures scolaires et sanitaires, les équipements ou matériels à mettre en œuvre ;
- b) vérifier la conformité des prescriptions techniques aux normes et plans des situations ;
- c) vérifier la conformité des études aux besoins sur terrain et adapter les dimensions des infrastructures aux contraintes des sites, des budgets et exigences techniques ;
- d) vérifier les implantations et le piquetage de tous les éléments de construction des infrastructures et des levers topographiques lors des missions de suivi sur terrain ;
- e) contrôler les installations de chantier et la mise en place des moyens humains et matériels prévus dans l'offre et son état sur terrain ;
- f) Visiter les chantiers, traiter tous les cas de litiges rencontrés et en faire rapport au Coordonnateur National ;



- g) vérifier le respect des dispositions contractuelles en matière d'organisation des chantiers;
- h) contrôler l'origine, la qualité et la mise en œuvre des matériaux et fournitures en conformité avec les prescriptions du marché ;
- i) contrôler les prélèvements et les essais effectués par ou pour le compte de l'Entrepreneur, exploitations des résultats en vue de dégager les conclusions et les décisions ;
- j) contrôler la conformité des ouvrages aux plans et aux spécifications du marché et aux règles de l'art ; ces contrôles seront réalisés par échantillonnages, tests, inventaires et contrôles d'avancements permanents et par réception et approbation des matériaux, leur mise en œuvre ainsi que leur provenance, leur qualité et leur conformité aux conditions exigées par les spécifications du Marché de Travaux ;
- k) vérifier la prise en compte des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux dans la réalisation des travaux ; et
- l) contrôler la remise en état des lieux après achèvement des travaux.

▪ **Au titre de la gestion des marchés de travaux**

L'Ingénieur Expert en Travaux d'Hydraulique devra :

- a) vérifier les métrés établis par les Entreprises et les bureaux d'études, proposer des aménagements nécessaires en fonction des contraintes budgétaires et des besoins des sites ;
- b) préparer avec l'Appui des chefs de Pools et de l'Ingénieur AEP de Coordination, des points focaux, les budgets des travaux et chronogramme des travaux ou des acquisitions des équipements et biens nécessaires en fonction des études et évaluations des travaux ;
- c) vérifier la prise des attachements contradictoires des quantités conformes aux spécifications contractuelles pour préparer les décomptes dans les délais acceptables évitant tout retard dans l'exécution des marchés ;
- d) organiser et participer aux levés des réserves en vue des réceptions des travaux ;
- e) assurer les constats de travaux pour tous les ouvrages qui ne sont pas strictement conformes aux spécifications contractuelles ou aux règles de l'art et qui ne peuvent donc faire l'objet d'un règlement conforme au marché et proposer à la Coordination Nationale des pénalités, des réfections ou mesures nécessaires pour ces travaux ;
- f) préparer les situations mensuelles sur la base des factures et situations soumises par les entreprises ou autres exécutants et ayant fait objet de vérification contradictoire ;
- g) tenir une comptabilité détaillée des travaux exécutés et restant à exécuter ;
- h) tenir une comptabilité détaillée des avances, des retenues de garanties et des pénalités et réfections éventuelles ;
- i) estimer les conséquences financières des réclamations éventuelles ;



- j) tenir à jour l'état des dépenses et les prévisions de dépenses en vue d'un suivi rapproché du coût d'objectif et ;
- k) tenir à jour le suivi des réalisations par rapport aux plannings en vue d'un suivi rapproché du respect des délais.

▪ **Au titre de la réception des travaux**

L'Ingénieur Expert en Travaux d'Hydraulique préparera, organisera et participera avec les équipes opérationnelles du Projet ainsi que les bénéficiaires aux réceptions, techniques, provisoires et définitives dans les conditions prévues dans le marché de travaux.

En général, l'Expert doit :

- Apporter un appui à l'Ingénieur AEP de Coordination et des DPO, aux ingénieurs AEP et des Chefs de Pool dans leurs prestations, évaluer leurs difficultés et assurer un transfert de connaissance approprié pour améliorer leur performance ;
- Organiser au moins une séance d'information par trimestre à l'intention de l'équipe du projet pour assurer une meilleure communication de l'évolution des activités du Projet sur terrain ;
- Apporter tout appui et expertise pour améliorer la gestion des chantiers ainsi que les autres activités de pérennisation des infrastructures réalisées ;
- Participer activement aux réponses ou à la mise en œuvre des recommandations des missions de la Banque ou d'audit ;
- Exécuter toute autre tâche compatible avec les objectifs du Projet ;
- Participer à la préparation des éléments ou informations requises par l'Audit technique et environnemental et organiser ses visites sur terrain ;
- Prendre part aux réunions techniques de l'Equipe projet en tant que secrétaire pour les activités d'infrastructures.

5. PROFIL / QUALIFICATION DU CONSULTANT

- ✓ Posséder un Diplôme d'ingénieur en génie civil de niveau BAC+5 au moins ou BTP équivalent avec spécialisation confirmée en hydraulique , Genie-rural, science de la terre ou Geophysique et en équipement d'approvisionnement en eau en milieu rural et peri-urbain ;
- ✓ Avoir une spécialisation d'au moins 10 ans des travaux AEPA en milieu urbain et rural (adduction et forages) et une expérience pertinente en équipements des mini-réseaux (thermiques et solaires) ;
- ✓ Avoir au moins 15 ans d'expériences en général dans les travaux et études des infrastructures de génie civil ;
- ✓ Avoir totalisé au moins 10 ans d'expérience dans la gestion des travaux dans le cadre des projets ou programmes d'infrastructures d'AEPA financés par les Bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale ou la BAD;

- ✓ Avoir au moins 3 expériences réussies des projets achevés d'AEP avec mini-réseaux d'AEP dotés d'équipements thermiques et solaires ayant desservis au moins 20.000 personnes avec un programme d'études et de mobilisation des ressources en eau souterraine ;
- ✓ Avoir au moins une expérience pratique des études, de contrôle ou des travaux de réhabilitation ou construction des réseaux d'AEP avec châteaux d'eau pour une ville moyenne d'au moins un million d'habitants ;
- ✓ Avoir au moins trois expériences pertinentes des missions de contrôle ou d'assistance technique des projets d'AEP et d'infrastructures socio-économiques de même complexité que le projet PRISE ;
- ✓ Justifier d'au moins deux expériences réussies des études et calculs de dimensionnement d'ouvrages des mini-réseaux d'AEPA pour les agglomérations d'au moins 10.000 habitants ;
- ✓ Avoir une expérience des études ou des travaux des ouvrages hydrauliques;
- ✓ avoir une expérience des projets d'infrastructures socio-économiques en milieu rural et urbain en Afrique Sub Saharienne ;
- ✓ justifier d'expérience pratique des procédures de passation des marchés suivant les procédures des bailleurs des fonds multinationaux (BAD, Banque Mondiale ou Union Européenne);
- ✓ Maîtriser l'outil informatique et les logiciels de calcul des réseaux d'AEPA, des dimensionnements des ouvrages en béton armé et des dessins assistés par ordinateur;
- ✓ Maîtriser l'usage de l'internet ;
- ✓ Lire l'anglais, parler et écrire couramment le français ;
- ✓ Etre capable de travailler sous pression et dans le contexte du projet ;
- ✓ Avoir la capacité de communiquer, de transférer les connaissances et une maîtrise de rédaction des rapports techniques de chantiers et des projets d'infrastructures,
- ✓ Justifier la maîtrise l'outil informatique et les logiciels de calcul des réseaux d'AEP, des dimensionnements des ouvrages en béton armé ,
- ✓ La connaissance de la zone du projet est un atout
- ✓ La candidature féminine serait encouragée..

6. LA DUREE DE LA MISSION :

La durée totale pour la mission est de dix huit hommes-mois congés non payés.

Annuellement l'évaluation de performance conditionnera la continuité des prestations pour la période suivante.

Le (la) consultant (e) sera basé (e) à Kinshasa et sera amené (e) à effectuer les déplacements dans la zone du projet suivant les besoins du Projet.



7. PRODUCTION DES RAPPORTS

- Rédiger des notes et rapports mensuelles d'exécutions des activités à l'attention de la Coordination du Projet et aux partenaires impliqués;
- Participer à la rédaction des rapports trimestriels destiné à la BAD à l'issue des séances de travail avec l'équipe projet ;
- Participer à la préparation des éléments ou informations requises par l'Audit et organiser ses visites sur terrain ;

1. Evaluation de performance

Si, le Projet estime, à un moment ou à un autre et ce, quelle qu'en soit la raison, que l'Expert n'est pas en mesure d'exécuter ou d'achever les Services d'une manière jugée satisfaisante, il peut soit résilier le présent protocole d'accord, soit accorder un délai supplémentaire pour l'accomplissement des Services, soit suspendre l'exécution des Services.

15 jours après le début des prestations, le Consultant et le Projet signeront un plan de travail annuel qui fera partie intégrante du contrat suivant les tâches définies à la section 3 ci-haut, le PTBA et le PPM du Projet, contracté une assurance vie.

Sans préjudice de l'article 5 relatif à la période probatoire, à la fin de chaque semestre, le Consultant sera évalué suivant les dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet. Suivant le taux d'exécution des prestations, les notes seront attribuées de la manière suivante:

Évaluation des performances globales au cours de la période de contrat :

- 1: Exceptionnelles: réalisation supérieure à 100% avec des innovations substantielles,
- 2: Ont dépassé les attentes : réalisation supérieure à 100% ;
- 3: Sont conformes aux attentes : réalisation de 70 à 100 % ;
- 4: Sont en partie conformes aux attentes: réalisation de 55 à 69% ;
- 5: Insatisfaisantes: réalisation : réalisation inférieure à 55% ;

L'évaluation tiendra également compte des compétences et au cas où les performances pour deux périodes d'évaluation consécutives sont insatisfaisantes, le contrat du consultant sera résilié.

Barèmes de notation ci-après :

N°	Désignation	Notes
I	Formation	30
	Diplômes universitaires (L'absence de diplôme ou de niveau inférieur entrainera la disqualification du candidat)	20
	Formations complémentaires	10
II	Expériences Spécifiques	60
III	Connaissances Informatiques	10

